



# CERTIFICAT d'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE Jardinier Paysagiste

**En  
formation continue**

## Durée

994 h en centre et 210 h en entreprise

## Dates

Janvier à octobre

## Horaires

08h30 -12h30  
13h30 -16h30

## Lieu

Campus Provence-Ventoux  
CFPPA  
310 chemin de l'Hermitage  
84200 CARPENTRAS

## Mode de financement et tarif

Nous contacter.

## Campus Provence-Ventoux CFPPA

310 chemin de l'Hermitage  
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90  
cfppa.carpentras@educagri.fr  
http://www.epl.carpentras.educagri.fr  
http://cfppadevaucuse.fr

Consulter nos indicateurs de résultat  
sur notre site internet.

## Le travail et les métiers

L'ouvrier paysagiste entretient et participe à la création d'espaces verts privés ou publics. Il est chargé des divers travaux de tailles, de tonte, de désherbage et d'implantation de végétaux, construction d'ouvrages paysagers ou encore du réseau d'arrosage. Il utilise du matériel motorisé ou non en respectant les règles de sécurité.

L'ouvrier paysagiste réalise son travail en fonction des consignes données par son responsable.

**Le CAPa "Jardinier paysagiste"** représente le premier diplôme d'entrée dans le métier. Il peut exercer dans différentes structures : entreprise de travaux paysagers, collectivité territoriale, société H.L.M, copropriété, secteur hospitalier, etc... Une poursuite de formation pour les titulaires du diplôme est possible en Brevet Professionnel 'Aménagements Paysagers' ou en Brevet Professionnel Agricole Travaux d'Aménagements Paysagers.

## Les objectifs pédagogiques « être capable de... »

- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- Inter agir avec son environnement social
- Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager
- Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager
- Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements
- Réaliser des jardins potagers.

## Public et modes de financement

Demandeur d'emploi ; Salarié d'entreprise en CPF-PTF (Compte Personnel de Formation de Projet de Transition Professionnelle) ; Plan de Développement des Compétences ; CPF ; Contrat de Professionnalisation.

Mode de financement : Pôle Emploi (AFC) ; autre financement : nous contacter.

## Prérequis

Les calculs mathématiques de base, compréhension écrite et orale.  
Avoir du sens pratique, des capacités d'observation et être capable de travailler en extérieur.

## Les conditions d'entrée

Avoir un projet d'insertion professionnelle validé par Pôle Emploi (prescription).  
Participer à une Information Collective de Positionnement (ICOP) qui comprend notamment un entretien oral et des tests afin de construire et de contractualiser un Plan Individuel de Formation (PIF).

**Contact :** Sylvain Racamier / Tél. 0490608090  
sylvain.racamier@educagri.fr

Mise à jour  
Sept 2021



## Contenu de la formation

La formation est organisée en unités capitalisables (UC).

L'objectif du CAPa Jardinier Paysagiste est de former de futurs salariés techniquement irréprochables, responsables et compétents.

Le calendrier de formation du candidat est aménagé selon sa situation professionnelle (demandeur d'emploi, salarié d'entreprise,...) et ses acquis.

| UC    | Capacités   | Thèmes   |
|-------|---|--|
| UC G1 | Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux | Prendre position dans une situation à caractère social et civique<br>Utiliser des outils dans des situations de la vie courante  |
| UC G2 | Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle   | S'exprimer à travers une réalisation personnelle<br>Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel   |
| UC G3 | Inter agir avec son environnement social                                | Adapter son langage et son comportement aux situations de communication<br>S'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif                               |
| UC P1 | Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager                   | Entretien la végétation<br>Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères  |
| UC P2 | Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager                 | Réaliser des travaux de mise en place de végétaux<br>Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères                             |
| UC P3 | Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements   | Réaliser des opérations de maintenance conditionnelles des matériels et équipements<br>Réaliser des opérations de maintenance correctives des matériels et équipements |
| UCARE | Réaliser des jardins potagers   | Réaliser les travaux de mise en place des infrastructures du potager<br>Réaliser des travaux de mise en place des végétaux   |

## Les modalités pédagogiques

Cours théoriques et pratiques sur site ou en partenariat local.

## Evaluation

Evaluations pratiques, orales, écrites et certificatives

Fiches de tâches renseignées lors des stages en entreprise.

## Validation de la formation

Le candidat validant les 8 UC se verra attribuer le CAPa JP, diplôme du Ministère de l'Agriculture de niveau 3. (Fiche RNCP n°24928).

 *Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.*  
*Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : [armelle.perri@educagri.fr](mailto:armelle.perri@educagri.fr)*